

LA RÉGION DE LA CÔTE-NORD PASSE EN ZONE ORANGE

Baie-Comeau, le 3 février 2021 – Alors qu'il a été annoncé que la Côte-Nord passera au palier d'alerte 3 (zone orange), le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord tient à préciser à la population quelles mesures en place seront ajustées dès le 8 février 2021.

Au cours des dernières semaines, une baisse appréciable des nouveaux cas de COVID-19 a été observée dans la région, témoignant de l'efficacité des mesures sanitaires en place et surtout des efforts de l'ensemble de la population. Toutefois, la situation demeure fragile d'où l'importance de continuer à protéger les personnes plus vulnérables et le réseau de la santé et des services sociaux.

Parmi les ajustements apportés en zone orange, mentionnons :

- Couvre-feu entre 21 h 30 et 5 h
- Réouverture des commerces non prioritaires, incluant ceux de soins personnels et esthétiques
- Réouverture des musées et des bibliothèques
- Réouverture des restaurants (maximum de deux adultes par table, accompagnés, s'il y a lieu, de leurs enfants d'âge mineur)
- Permission d'accueillir jusqu'à 25 personnes dans un lieu de culte
- Reprise des activités sportives et de loisir, respectant la distanciation de 2 mètres :
 - Activités extérieures rassemblant un maximum de 8 personnes (incluant les cours)
 - Activités intérieures individuelles, en duo ou en famille (incluant les cours)
 - Réouverture des salles d'entraînement (activités de groupe interdites)
- Dès le 26 février, réouverture des cinémas et des salles de spectacle (avec port du masque de procédure)

Notons que l'interdiction de rassemblements dans les domiciles privés et sur les terrains privés et le télétravail obligatoire sont maintenus.

Le **respect des consignes sanitaires** demeure essentiel.

« Les demandes des élus et des commerçants de la Côte-Nord ont été entendues par le gouvernement et nous en sommes très heureux. Le confinement est difficile pour la population. C'est important que les gens puissent retrouver certaines activités et des interactions sociales pour briser l'isolement et, ainsi, garder une meilleure santé physique et mentale », souligne M. Claude Lévesque, président-directeur général par intérim.

« Cet ajustement des mesures est le résultat des efforts fournis par les résidentes et résidents de la Côte-Nord. Afin de les maintenir, respectez les mesures de la santé publique partout et en tout temps. Et passez rapidement un test de dépistage de la COVID-19 en cas de symptômes » conclut Dr Richard Fachehoun, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive.

Pour plus de détails au sujet du système d'alertes régionales et d'intervention graduelle et des mesures mises en place, visitez le [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

- 30 -

Source : Pascal Paradis
Conseiller en communication
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
418 589-9845, poste 342268